

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1118 CONCERNANT LE PERSONNEL

n° 1118

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1952

Date de publication
1 décembre 1951

Date du numéro
1 janvier 1952

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire mensuelle de 1.500 francs pour travaux supplémentaires est attribuée à : MM. Ali Aref, moniteur à Djibouti Houmed Aboubaker, moniteur à Djibouti ; Aden Osman, moniteur à Djibouti, et Ahmed Abdi, moniteur à Djibouti (chargés des cours d'adultes pour l'année scolaire 1951-1952). Elle sera acquise à partir du 19 novembre 1951, date d'ouverture des cours.